

**Pôle Haut-Niveau  
Délégation au haut-niveau**

**Comité Directeur du 10 juillet 2021**



# 1. LFB

The image features a background with a color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. The text '1. LFB' is positioned on the left side, in a clean, white, sans-serif font.

# Point général



**1. Dossier disciplinaire Tarbes Gespe Bigorre** : décision du Bureau Fédéral sur l'engagement du club en Eurocoupe


**2. Protocole sanitaire LFB V1 saison 2021-2022** : prise en compte de la vaccination et mise en place de pénalités financières

**3. Événement de rentrée LFB : 24 et 25 septembre 2021**

Préparation du séminaire de travail sur la feuille de route LFB et organisation du Match des Champions Basket Landes – Lattes Montpellier prévu à Paris samedi 25/09 (lieu à définir).


**4. Captation des matches en LFB** : nouveau prestataire HUDL, réunion d'information programmée avec les clubs le 12/07

**5. Accord sectoriel**



**2. NM1**  
**Modification du**  
**cahier des charges**  
**d'accession en**  
**PRO B**

# Modification réglementaire cahier des charges d'accession en PRO B

1. Maintien de la déclaration d'intention/courrier Collectivité en juin (avec risque de contentieux pour un club respectant l'intégralité des critères à l'exception de la déclaration d'intention/courrier Collectivité)
  2. Respect du CDC à la date de la 1<sup>ère</sup> journée du championnat (au lieu du 1<sup>er</sup> septembre) jusqu'à la fin de la saison
  3. Obligation de 2 statisticiens au lieu de 1
  4. Modifications rédactionnelles sans impact sur les principes
- 

# Procédure d'application du cahier des charges d'accession en PRO B

## Contrôle initial à J1 (tous les clubs candidats) :

- Si contrôle positif : Décision constatant le respect du CDC (avec rappel obligation sur TOUTE la saison)
- Si contrôle négatif : Décision constatant le non-respect du CDC (avec délai ou non de régularisation). Si délai de régularisation, décision au terme de ce délai constatant le respect du CDC ou le non-respect définitif du CDC

## Obligation des clubs de déclarer pendant la saison toute modification / J1 :

- Décision constatant le non-respect (avec délai ou non de régularisation). Si délai de régularisation, décision au terme de ce délai constatant le respect du CDC ou le non-respect définitif du CDC
- Prévoir dans le règlement disciplinaire l'infraction de non-déclaration
- Pas de délai de régularisation fixé dans les règlements (à l'appréciation de la FFBB en fonction du cas d'espèce)

## Contrôle final au moment de l'accession (2 clubs) :

- Si contrôle positif : Décision constatant le respect du CDC et la possibilité d'accéder sportivement en PRO B
- Si contrôle négatif : Décision constatant le non-respect du CDC et l'impossibilité d'accéder sportivement en PRO B (hors cas soumis à l'appréciation de la FFBB. Ex: Démission du salarié administratif à quelques jours du contrôle final)

## Compétence décisions CDC :

- Proposition : Compétence BF sur proposition de la CHNC



**3. Accession  
PRO B /  
Modifications  
réglementaires**

# Accession PRO B / Modifications réglementaires

- **Situation actuelle**

Pour le cas où aucune équipe ne satisferait aux critères de montée en PRO B, une équipe descendante de PRO B sera maintenue. La ou les équipes défailtantes ou non admises en PRO B seront alors maintenues sportivement en NM1.

En cas de montées supplémentaires en PRO B (plus de 2 équipes accédant en PRO B), il sera fait appel à une équipe dans l'ordre du classement de la phase 2.

- **Propositions pour la saison 2021-22**

Pour le cas où aucune équipe ou une seule équipe ne satisferait aux critères de montée en PRO B, nous proposons l'accession à une ou deux équipes selon le cas, qui satisfont obligatoirement les critères de montées, par ordre de priorité :

- L'équipe finaliste des play-offs
- L'équipe ayant le meilleur ranking (donc phase 2) dans la limite des **4** équipes ayant le meilleur ranking

Si au terme de cette procédure, moins de 2 équipes NM1 peuvent accéder en PRO B, elles seront remplacées par une ou deux équipes descendantes de PRO B qui seront maintenues.

En cas de montées supplémentaires en PRO B (plus de 2 équipes accédant en PRO B), il sera fait appel à une équipe dans l'ordre du ranking.







# Merci



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris  
Tél. 01 53 94 25 00 - [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)

